



Rapport de transparence

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce et
l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014

Exercice clos le 31 août 2019

1. Présentation du cabinet

- 1.1. H3P Group
- 1.2. Les filiales d'H3P Group
- 1.3. L'organisation du cabinet
- 1.4. Les activités
- 1.5. Les honoraires 2018-2019 par activité
- 1.6. La gouvernance

2. Gestion des risques

- 2.1. Indépendance
 - 2.1.1. Procédures internes
 - 2.1.2. Déclaration de la direction
- 2.2. Contrôle qualité
 - 2.2.1. Système qualité
 - 2.2.2. Déclaration de la direction
 - 2.2.3. La politique de rotation des associés d'audit principaux
 - 2.2.4. Contrôles externes

3. Clients

- 3.1. Le chiffre d'affaires
- 3.2. Les clients faisant APE
- 3.3. Les clients Etablissement de crédit

4. Ressources humaines

- 4.1. Les collaborateurs
- 4.2. Les Associés
- 4.3. La formation continue

1.1. H3P GROUP

Créé en 2008, H3P Group est un cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil financier et fiscal.

Le groupe H3P a réalisé un chiffre d'affaires de 15,4 M€ sur l'exercice clos le 31 août 2019, avec un effectif de 120 collaborateurs, y compris ses 9 associés.

Le groupe H3P est implanté à Paris et à Londres. H3P Group est une filiale d'ORCOM SA.

Le groupe H3P n'est pas membre d'un réseau. Il est membre de l'organisation ENGLOBALLY dont l'objectif est de participer à l'amélioration de la performance de chacun des cabinets membres, notamment par le partage de connaissances et l'échange d'expériences. L'indépendance des cabinets membres est un élément constitutif du fonctionnement de l'organisation.

1.2. Les filiales d'H3P Group

H3P Group détient quatre entités :

- ❑ **H3P Financial Advisory** – SAS au capital social de 544 000€ dont le siège social est au 101-109 rue Jean Jaurès, 92300 Levallois Perret
- ❑ **ORCOM H3P Audit** – SARL au capital social de 50 000 € dont le siège social est au 101-109 rue Jean Jaurès, 92300 Levallois Perret
- ❑ **ORCOM H3P Business Solutions** – SAS au capital social de 250 000 € dont le siège social est au 101-109 rue Jean Jaurès, 92300 Levallois Perret
- ❑ **H3P Real Assets** – SARL au capital social de 546 875 € dont le siège social est au 101-109 rue Jean Jaurès, 92300 Levallois Perret. H3P Real Assets détient deux entités :
 - **H3P Limited** – au capital social de 10 000£ dont le siège social est au 131-135 Temple Chambers, 3-7 Temple avenue, Londres EC4Y 0HP
 - **Barber & Co LLP** dont le siège social est au 131-135 Temple Chambers, 3-7 Temple avenue, Londres EC4Y 0HP

1.3. L'organisation du cabinet

Au 31 août 2019, le cabinet est géré par 9 associés, dont 1 associé Président.

Les associés ont la responsabilité d'un portefeuille de clients et sont regroupés avec leurs équipes au sein de trois pôles de compétences.

- ❑ Le pôle de compétences Conseil Financier qui regroupe les activités Structuration & Financement et Projections financières auquel Eric Hinderer – Associé- Président – et Jean-Baptiste Colin – Associé - sont rattachés.
- ❑ Le pôle de compétences Audit, Contrôle interne, Evaluation et Appui à la Transaction et Gestion Comptable & reporting auquel Jean-Benoît Monnais – Associé-Gérant - est rattaché.
- ❑ Le pôle de compétences gestion comptable et reporting – spécialisé dans le secteur immobilier - auquel Benjamin Lepasant – Associé - est rattaché.

Les quatre associés se sont, par ailleurs, répartis la responsabilité des fonctions support du cabinet, à savoir :

- Les ressources humaines,
- Le marketing et la communication,
- La gestion administrative et financière,
- La qualité,
- Les systèmes d'information.

1. PRÉSENTATION DU CABINET

1.4. Les activités

La Groupe propose des services en expertise comptable, commissariat aux comptes, et conseil, déclinées en 6 activités ou lignes de services :

☐ L'activité **Audit** regroupe les missions de commissariat aux comptes (CAC), les services autres que la certification des comptes (SACC), les missions de CAC à la fusion, les commissariats aux apports

☐ La **Gestion comptable & reporting et la gestion sociale** regroupe les services d'expertise comptable (établissement et révision des comptes annuels), de gestion administrative et financière, la gestion du social, l'assistance juridique et fiscale, le contrôle budgétaire.

☐ L'activité **Contrôle Interne** couvre les missions de diagnostic de l'environnement de contrôle, la rédaction de procédures, les missions d'audit interne, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la mise à disposition de collaborateurs.

☐ L'activité **Projections Financières** consiste en l'élaboration de modèles de suivi adaptés aux projets de financements structurés, la construction d'outils de simulations et de projections budgétaires.

☐ L'activité **Structuration & Financement** couvre la création et le développement de modèles financiers, l'audit mathématique de modèles financiers, le conseil comptable et fiscal, l'assistance à la passation et au renouvellement de contrats complexes.

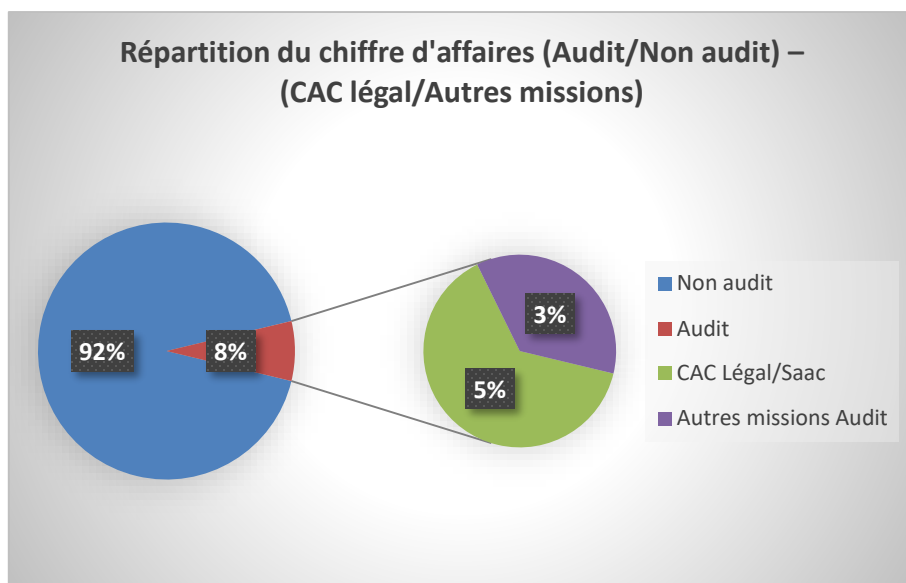
☐ L'activité **Evaluation & Appui à la transaction** regroupe les missions d'évaluation et de valorisation d'actifs, d'attestations d'équité, de tests d'impairment et de modélisation financière de projets d'investissement.

Le cabinet H3P Group propose l'ensemble de ses activités dans les sept secteurs suivants :



1.5. Les honoraires 2018-2019 par activité

Ci-après, vous est présenté la répartition du chiffre d'affaires, du Groupe, pour l'exercice 2018-2019 entre honoraires liés à l'audit légal et les honoraires "non audit".



1.6. La gouvernance

Les organes de gouvernance du cabinet sont les suivants :

- ❑ Le Comité de direction, composé des associés, assure la direction générale du Groupe et anime ou supervise cinq fonctions principales : l'administration-finance, les ressources humaines, le marketing et la communication, la qualité, et les systèmes d'information. Le comité, qui assure le suivi des opérations, se réunit deux fois par mois.
- ❑ Le comité de développement composé des quatre associés définit et met en œuvre la politique de développement commercial du Groupe.
- ❑ La fonction ressources humaines est pilotée par un comité composé des quatre associés.

Le cabinet a mis en place un système de gestion de la qualité qui intègre une fonction de responsable qualité ainsi que des procédures et des outils.

Le système qualité couvre les activités d'audit légal, d'expertise comptable et les domaines généraux : gestion de la qualité, ressources humaines et documentation technique.

C'est dans le cadre de ce système que la surveillance du respect du principe d'indépendance et le contrôle qualité ont été intégrés.

2.1. Indépendance

2.1.1. Procédures internes

Le principe d'indépendance est pris en compte par plusieurs procédures du système de gestion de la qualité des missions de commissaire aux comptes :

- Acceptation et maintien d'un nouveau mandat

Avant d'accepter un nouveau mandat ou d'être renouvelé sur un mandat existant, l'associé vérifie notamment que le principe d'indépendance est respecté sur la base d'un questionnaire de déontologie cosigné par un membre du comité de gérance.

- Maintien des mandats

A chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an, les associés vérifient que les conditions de maintien des mandats de commissaire aux comptes sont toujours respectées.

- Déclaration d'indépendance

Chaque année, les membres du cabinet, associés, collaborateurs impliqués ou non dans des missions de commissariat aux comptes sont appelés à signer une attestation déclarant qu'ils ont bien pris connaissance des règles énoncées par le code de déontologie des commissaires aux comptes et qu'ils respectent les règles édictées par le code en matière d'indépendance et d'incompatibilité.

Une attestation d'indépendance est signée par tous les collaborateurs.

Pour chaque mandat de commissariat aux comptes les collaborateurs et associés intervenant sur la mission sont amenés à signer une déclaration d'indépendance propre à ce mandat au titre de l'exercice concerné.

- Formation

Le cursus de formation des associés et collaborateurs intègre des présentations des règles professionnelles en matière d'indépendance du commissaire aux comptes.

2.1.2. Déclaration de la direction

La direction d'H3P Group déclare que le respect du principe d'indépendance fait l'objet de vérifications périodiques au sein du cabinet.

2.2. Contrôle qualité

2.2.1. Système qualité

Le système qualité du cabinet a été établi par le Comité de direction. Il comprend notamment la nomination d'un associé responsable de la qualité et la mise en place de procédures.

Les procédures définissent la manière spécifiée d'accomplir une activité :

- La succession des activités et leur déroulement.
- Les responsabilités et les acteurs.
- Les référentiels et les outils internes.

Domaines	Procédures
Procédures générales	-Management de la qualité -RH -Evaluation -Lutte contre le blanchiment
Commissariat aux comptes	-Acceptation d'un nouveau mandat -Incompatibilités -Lettre de mission -Supervision et maintien des mandats -Revue indépendante -Conduite de la mission
Expertise comptable - comptes annuels	-Acceptation de la mission -Lettre de mission -Conduite de la mission -Supervision
Autres missions	-Acceptation de la mission -Lettre de mission -Conduite de la mission -Supervision

Annuellement, l'associé responsable de la qualité, rend compte du respect des procédures dans un rapport annuel.

Ce rapport comprend des propositions d'actions correctives et préventives qui sont soumises au comité des associés et approuvées par le comité de direction.

2.2.2. Déclaration de la direction

La direction d'H3P Group déclare qu'elle a pris toutes dispositions pour mettre en œuvre les processus et moyens appropriés à la maîtrise de la qualité dans ses missions d'audit légal dans le respect du code de déontologie et des normes d'exercice professionnel.

2.2.3. La politique de rotation des associés d'audit principaux

Les associés d'audit principaux chargés de la réalisation du contrôle légal des comptes cessent de participer au contrôle légal des comptes de l'entité sept ans au plus tard à compter de la date de leur désignation. Ils ne peuvent participer à nouveau au contrôle légal des comptes de l'entité contrôlée avant l'expiration d'un délai de trois ans après cette cessation.

Le Cabinet d'audit instaure un mécanisme de rotation progressive adapté et appliqué aux personnes les plus élevées dans la hiérarchie qui participent au contrôle légal des comptes, en particulier au moins aux personnes qui sont enregistrées en tant que contrôleurs légaux des comptes. La rotation progressive est effectuée par étapes, sur une base individuelle, et non sur la base de l'équipe entière chargée de la mission. Elle est proportionnelle à la taille et à la complexité de l'activité du Cabinet d'audit.

2.2.4. Contrôles externes

Au cours des six derniers exercices, le cabinet H3P Group a fait l'objet de contrôles de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes ou de l'Ordre des Experts-Comptables:

- En 2013 – Contrôle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
- En 2015 – Contrôle de l'Ordre des Experts-Comptables-
- En 2017 – Contrôle H3C

3.1. Le chiffre d'affaires

Le Groupe H3P a réalisé un chiffre d'affaires de 15,4 M€ au titre de l'exercice 2018-2019, dont 1,09 M€ réalisé au Royaume-Uni.

3.2. Les clients faisant Appel Public à l'Épargne

- VOLTALIA SA - Euronext PAris

3.3. Les clients Etablissement de crédit

Néant

4.1. Les collaborateurs

Le Groupe H3P compte 120 collaborateurs et associés, répartis ainsi:

- 33 collaborateurs H3P Real Assets
- 48 collaborateurs ORCOM H3P Business Solutions
- 14 collaborateurs H3P Financial Advisory
- 10 collaborateurs ORCOM H3P Audit
- 7 collaborateurs H3P Group
- 10 collaborateurs H3P Limited
- 9 associés

L'effectif moyen du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 exprimé en équivalent temps plein (ETP) était de 120 personnes réparties ainsi :

ETP	Audit	Non audit	Fonctions support	Total
Associé	3	5		8
Senior Manager	2	5		7
Manager	2	11		13
Chargé de mission / chef de mission / superviseur		15		15
Consultant Senior	2	21		23
Consultant	4	43		47
Support			7	7
Total	13	100	7	120

Les associés et effectifs présentés ci-dessus sont affectés en fonction de leur principale activité. Certains d'entre eux, à tous les niveaux, sont amenés à effectuer des prestations « Audit » et « Non audit ».

Le personnel fonctionnel est impliqué dans les fonctions supports suivantes : Ressources Humaines, Secrétariat & services généraux, Administration & Finance, Marketing & Communication, systèmes d'information.

4.2. Les Associés

- H3P Group compte, au 31 août 2019, deux associés, experts-comptables et commissaires-aux-comptes.
- Conformément aux règles professionnelles, lorsqu'ils ne sont pas mandataires sociaux sur les filiales, ils bénéficient d'une délégation expresse.
- La rémunération des associés est déterminée par le Comité de direction. Elle comprend une partie fixe et une partie variable basée sur les résultats d'ensemble du Groupe.

4.3. La formation continue

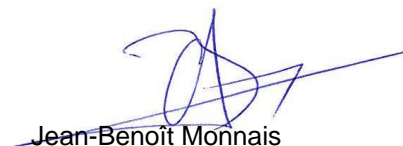
La formation fait l'objet d'une procédure du système qualité du cabinet qui concerne l'ensemble du personnel technique, y compris les personnes dédiées aux activités d'expertise comptable qui n'interviennent pas dans des missions de certification légale.

Les éléments essentiels de cette procédure sont les suivants :

- Orientations annuelles par le Comité de direction.
- Elaboration du plan annuel de formation sur la base des besoins individuels.
- Le plan de formation comprend un cursus de base, des actions spécifiques générales, des actions individuelles, la préparation des examens professionnels et le suivi des stages obligatoires.
- Les collaborateurs qui interviennent pour des missions de certification légale intègrent un cursus de base comprenant principalement les thèmes suivants : technique d'audit, fiscalité, aspects juridiques de la mission CAC, consolidation, technique financière et outils bureautiques.
- Formalisation d'un bilan annuel.

Le Comité de direction d'H3P Group déclare que les contrôleurs légaux des comptes participent à des programmes adéquats de formation continue afin de maintenir leurs connaissances théoriques, leurs compétences professionnelles et leurs valeurs à un niveau suffisamment élevé conformément à l'article 13 de la directive 2006/43/CE.

Fait à Paris, le 13 décembre 2019
Pour le Comité de direction



Jean-Benoît Monnais

Pour le Commissaire aux Comptes du cabinet
H3P Group

BATT AUDIT,
Représenté par Pascal FRANCOIS



RESPIREZ

H3P
Immeuble Allure
101-109 rue Jean Jaurès
92300 Levallois Perret

Plus d'informations sur :
www.h3p.com